

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN MINI-BUS AVEC L'ASSOCIATION
VALECHEL'FOOT**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-345

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°98 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Anne-Laure WILLAUMEZ en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec l'association Valéchel'Foot, située route de Bragette 16410 GARAT, pour la mise à disposition du mini-bus Renault AG 554 WC ou Peugeot BL 949 VZ appartenant à GrandAngoulême.

Article 2 – La mise à disposition à l'association est consentie à titre gratuit, sous réserve des nécessités de service, tous les mercredis après-midi de 13h30 à 16h, hors vacances scolaires pendant un an.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **07/11/2017**
Publié ou notifié,
Le **07/11/2017**